

Préparation :	PREPARATION AU CONCOURS D'AGREGATION EXTERNE				ANNEE
UFR :	LANGUES ET COMMUNICATION				
Spécialité :	ESPAGNOL				
Concours :	EXTERNE				
Volume horaire étudiant :	84 h	82h			166 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	total

Contacts :

<i>Responsable de formation</i>	<i>Scolarité – secrétariat pédagogique</i>
Isabelle ROUSSEAU isabelle.rousseau-jacob@u-bourgogne.fr 03 80 39 56 61	Scolarité Masters Bureau 146 03.80.39.56.15 secretariat.llce.master@u-bourgogne.fr
	☎ 03.80.39.50.00

Accès au concours et à la préparation :

■ Conditions d'accès :

Etre titulaire d'un master (de quelque discipline que ce soit) ou d'un CAPES complet (théorique et pratique) français ou de l'Union Européenne.

■ Inscription au concours :

Dès la rentrée, auprès du Rectorat, Service de l'Enseignement Supérieur, Bureau des Examens et Concours.

Site internet : <http://www.education.gouv.fr/siac>

Le programme est publié chaque année au BOEN (mai-juin). Il est également disponible au CRDP, en bibliothèque et téléchargeable sur le site du SIAC (voir ci-dessus).

■ Inscription à la préparation :

A partir de septembre, à la Faculté de Lettres, guichet du hall central (l'ESPE ne prépare pas à l'Agrégation).

Les étudiants reçus au CAPES peuvent bénéficier d'un report de stage pour préparer l'agrégation s'ils sont titulaires d'un master.

Organisation de la préparation :

Horaire annuel

- Thème : 24 heures TD
- Version : 24 heures TD
- Littérature : 14 heures CM par question au programme
- Civilisation : 14 heures CM par question au programme
- Linguistique : 34 TD (ou toute autre ventilation CM/TD équivalente)
- Pour le Catalan et le Portugais, des cours de préparation pourront éventuellement être organisés à la rentrée

Epreuves du concours :

■ Epreuves écrites d'admissibilité :

Composition en espagnol sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme

- Durée : 7 heures
- Coefficient 2

Épreuve de traduction

- Durée totale de l'épreuve : 6 heures
- Coefficient 3

Cette épreuve est **constituée d'un thème et d'une version**. Les textes à traduire sont **distribués simultanément aux candidats**, au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à chacune des deux traductions le temps qui leur convient, dans les limites de l'horaire imparti à l'ensemble de l'épreuve. Les candidats rendent **deux copies séparées** et **chaque traduction entre pour moitié dans la notation**.

Composition en français sur un sujet de littérature ou de civilisation des pays de langue espagnole se rapportant au programme

- Durée : 7 heures
- Coefficient 2

■ Épreuves orales d'admission

Lors des épreuves d'admission, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'**apprécier la capacité du candidat**, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à **prendre en compte** dans le cadre de son enseignement **la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins**, à **se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier**, à **en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions** (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) **et les valeurs qui le portent**, dont celles de la République.

Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

Explication en langue espagnole d'un texte tiré d'un des auteurs inscrits au programme, suivie d'un entretien en espagnol, et éventuellement, de la traduction d'un passage du texte.

- Durée de la préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 3

Un **dictionnaire espagnol unilingue** indiqué par le jury est **mis à la disposition du candidat**.

Leçon en espagnol sur une question se rapportant au programme suivie d'un entretien en espagnol

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (leçon : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 3

Explication linguistique en français d'un texte inscrit au programme suivie d'un entretien en français

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 2

Un **dictionnaire latin-français**, le **Diccionario de la lengua española** (Real Academia española) et le **Breve diccionario etimológico de la lengua castellana de Joan Corominas** sont **mis à la disposition** du candidat.

Explication en français, au choix du candidat, d'un texte portugais, catalan ou latin inscrit au programme

- Durée de la préparation (avec dictionnaire) : 1 heure
- Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum (explication : 30 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum)
- Coefficient 1

L'explication est suivie d'un entretien en français.